

PROSPECTUS

D'APPEL À SOUSCRIPTION



Initiatives pour une Économie Solidaire

Ce document concerne l'augmentation de capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif **IÉS**, Initiatives pour une Économie Solidaire, de 8247 nouvelles parts sociales soit une augmentation de capital de 626 772 €.

Il est mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission de parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 76 euros.

L'appel à souscription s'adresse à toute personne – citoyen ou personne morale – qui partage avec IÉS une autre vision de l'économie et souhaite donner du sens à son épargne.

Le présent Prospectus est disponible sans frais auprès du site de l'entreprise :

<http://www.ies.coop>

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : Résumé du prospectus	3
1.1. Présentation d'IÉS	3
1.2. Augmentation de capital : montant, modalités principales.....	4
1.3. Evolutions et perspectives d'avenir	5
DEUXIÈME PARTIE : Informations concernant l'émetteur	6
2.1. Informations de base sur la société.....	6
2.2. Présentation de la société IÉS	10
2.3. Patrimoine – Situation financière – Résultats d'IÉS	23
TROISIÈME PARTIE : Informations concernant l'émission de parts sociales	25
3.1. Pourquoi un appel à souscription ?.....	26
3.2. Renseignements relatifs à l'augmentation de capital	27
3.3. Renseignements généraux sur les titres.....	28
QUATRIÈME PARTIE : Évolution et perspectives d'avenir	29
4.1. Des objectifs à 5 ans.....	29
4.2. Le titre IÉS	29
4.3. L'évolution : Vision 2018	29
CINQUIÈME PARTIE : Responsables du Prospectus Simplifié et de l'opération.....	31
5.1. Responsabilité du prospectus simplifié et de l'opération	31
5.2. Attestation du responsable.....	31
ANNEXE A : Liste des entreprises actuellement financées et accompagnées par IÉS.....	32

PREMIÈRE PARTIE : Résumé du prospectus

1.1. Présentation d'IÉS

Historique de la société :

IÉS est née il y a 16 ans dans la banlieue Sud-Est de Toulouse, à partir de deux initiatives concomitantes :

- Des élus de Ramonville Ste Agne qui voulaient agir pour l'emploi
- Des citoyens regroupés dans une Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)

C'est ainsi que la SA coopérative IÉS est née.

Deux événements importants ont participé à son fort développement depuis cette date :

- L'embauche de la première salariée en 2004, qui a permis de promouvoir le projet IÉS, d'apporter un soutien efficace aux coopér'acteurs¹ et ainsi d'accélérer son développement
- Le passage en statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2010 a permis l'entrée au capital de nouvelles personnes morales (collectivités territoriales en particulier) en plus de la Région Midi-Pyrénées déjà coopératrice

Une deuxième salariée a rejoint IÉS en 2010, et le cap du million d'€ de capital a été franchi au printemps 2013.

Activité :

Initiatives pour une Economie Solidaire (IÉS) est une coopérative de financement solidaire, engagée depuis plus de 15 ans dans le financement et l'accompagnement d'entreprises socialement innovantes, qui placent le respect de l'humain et de l'environnement au cœur de leur démarche, créent des emplois et participent au développement local en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

En pratique, IÉS collecte de l'épargne citoyenne pour apporter à ces entreprises des fonds propres, mais aussi un accompagnement humain par des coopér'acteurs, d'une grande diversité de compétence et d'expérience.

Le choix des financements est basé sur un ensemble de critères sociaux et économiques :

- création d'emplois et lutte contre l'exclusion
- solidarité dans l'entreprise
- solidarité avec les partenaires économiques
- solidarité avec la société et l'environnement
- viabilité économique
- capacité des porteurs du projet à le mener à bien

IÉS est présente dans plus de cinquante entreprises, et a investi plus d'1,5 million d'€ depuis sa création. IÉS finance tout type d'entreprise collective (SA, SARL, SCOP, SCIC, etc.) et associations (expérimentations en cours avec la relance des titres associatifs) et a permis de créer ou consolider plus de 800 emplois.

Organisation :

L'organisation d'IÉS est celle d'une SCIC :

- Assemblée générale ordinaire (AGO) annuelle des coopérateurs, complétée d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) si besoin, sur le principe : un coopérateur, une voix
- Conseil d'administration (CA) de 18 membres, complété de neuf censeurs sans droit de vote. Celui-ci élit un.e Président.e, trois directeurs généraux délégués (Accompagnement des entreprises, Finances et Coordination)
- Comité de direction (CD) bimensuel qui prend toute décision pour la mise en œuvre des orientations et décisions de l'AG et du CA
- Comité d'Engagement, qui décide de la participation au capital des entreprises ainsi que de son retrait, sur un dossier instruit par un comité spécifique

¹ Coopér'acteur = coopérateur qui s'investit dans la vie d'IÉS, le suivi de projets, l'accompagnement d'entreprises...

- Une commission de coordination, qui fait le lien entre les commissions et groupes locaux, et anime le fonctionnement opérationnel et la communication interne
- Des commissions consultatives et/ou opérationnelles (informatique, juridique, finances, accueil et formation, accompagnement, lettre d'information) qui servent à la réflexion préalable, à la préparation des décisions ou à la mise en place d'actions
- Des groupes locaux départementaux, qui relaient sur le terrain l'activité, et sont responsables de l'instruction (à travers des Comités d'Instruction départementaux), de l'accompagnement des entreprises du territoire, du développement des relations partenariales, de l'animation des coopérateurs sur le département
- Un collectif a rejoint IÉS en 2014, basé à Montpellier et destiné à couvrir la région Languedoc-Roussillon : une association IÉS Languedoc-Roussillon a ainsi été créée
- Un commissaire aux comptes valide les comptes annuels d'IÉS

Les valeurs d'IÉS ou les six bonnes raisons de nous aider à relever ce défi :

- **Soutenir une économie qui privilégie l'humain et la recherche de sens** : IÉS est une coopérative de financement, mais rejoindre IÉS, ce n'est pas rechercher des dividendes ou une plus-value ; c'est partager une autre vision de l'économie, basée sur des critères éthiques, de solidarité et de proximité.
- **Agir concrètement et localement** : Une coopérative à dimension régionale, couvrant tout le territoire de la région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, avec des groupes locaux actifs. L'ensemble de l'épargne collectée est réinvestie dans la création ou le développement de projets solidaires locaux, portés par des entreprises
- **Participer à une aventure humaine** : Structure à taille humaine, avec pour objectif la performance sociale plus que financière, et l'épanouissement de chacun, qu'il soit coopérateur ou salarié d'une entreprise financée. Le métier d'IÉS n'est possible qu'à la seule condition d'impliquer des coopérateurs : financeurs par leur apport en épargne, mais aussi à travers une participation active au fonctionnement et à l'accompagnement des entreprises financées
- **Lutter contre le chômage et l'exclusion** : La recherche d'un maximum d'emplois créés, en particulier à destination des publics sensibles : en 15 ans, plus de 800 emplois ont été créés ou maintenus, et une grande partie d'emplois d'insertion ou de travailleurs reconnus en situation de handicap.
- **Investir selon vos moyens** : chaque geste compte – 60% de nos coopérateurs détiennent moins de 5 parts (récupérables sans frais, dans un délai d'1 an pour moins de 10 parts sociales, 5 ans au-delà – dans la pratique, les parts sont généralement remboursées dès validation par le Conseil d'Administration qui se réunit tous les 3 mois)
- **Bénéficier de réductions d'impôts** : soit sur l'impôt sur le revenu (IR), soit sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

1.2. Augmentation de capital : montant, modalités principales

La première augmentation de capital avait été planifiée depuis plusieurs années, suite à une étude de notre positionnement, de notre modèle économique et à l'élaboration d'un plan d'affaires. Elle s'est terminée fin septembre 2014, permettant de collecter 274 360 € et d'accueillir 72 nouveaux coopérateurs.

Fort de ce succès, le renouvellement de cet appel à souscription a été voté en Conseil d'Administration le 9 octobre 2014, sur les mêmes modalités que le premier : processus simple, mais augmentation de capital limitée à la moitié du capital existant.

Il portera donc sur une offre de 8247 parts sociales à la valeur nominale de 76€, soit une augmentation maximale de capital de 626 772 €. Cette souscription est ouverte depuis le 15 octobre 2014 pour une durée de 12 mois.

Il a également pour objectif de développer IÉS sur les deux autres axes de son cœur de métier, à savoir :

- l'accompagnement des entreprises par des coopérateurs,
- la recherche de plus de projets à soutenir.

Conformément aux valeurs d'IÉS rappelées ci-dessus, l'intégralité de ce montant sera consacrée au financement d'entreprises. Le montant des frais engagés ainsi que des coûts de fonctionnement d'IÉS sont disjoints et disposent de ressources propres. La souscription sera immédiatement interrompue dès l'obtention de ce montant.

1.3. Evolutions et perspectives d'avenir

L'objectif de ce nouvel appel à souscription est d'amorcer une croissance de notre capital plus rapide qu'elle n'est aujourd'hui.

Atteindre 2 M€ de capital dans un an sera une première étape, avec l'objectif d'atteindre 5 M€ dans quatre ans, par appels à souscriptions successifs :

- pour l'année 2014-2015 :
 - o 625 000 € de collecte ;
 - o 20 nouvelles entreprises financées
 - o 200 nouveaux emplois
 - o 10 coopérateurs supplémentaires
- pour les 5 prochaines années :
 - o 5 millions € de capital ;
 - o 120 nouvelles entreprises financées
 - o 1480 emplois nouveaux créés ou consolidés
 - o 50 coopérateurs supplémentaires

DEUXIÈME PARTIE : Informations concernant l'émetteur

2.1.	Informations de base sur la société.....	8
2.1.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	8
2.1.1.1.	Dénomination et siège social.....	8
2.1.1.2.	Caractéristiques de la société.....	8
2.1.1.3.	Objet social.....	8
2.1.1.4.	Exercice social.....	8
2.1.2.	Clauses statutaires particulières.....	8
2.1.2.1.	Répartition des bénéfices.....	8
2.1.2.2.	Impartageabilité des réserves.....	9
2.1.3.	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	9
2.1.3.1.	Montant du capital souscrit et ses principales caractéristiques.....	9
2.1.3.2.	Répartition du capital et des droits de vote.....	9
2.2.	Présentation de la société IÉS.....	10
2.2.1.	Bref historique et évolution.....	10
2.2.2.	Description de son activité.....	10
2.2.3.	Organes d'administration, de direction et de surveillance.....	10
2.2.3.1.	Organes de délibération.....	11
2.2.3.2.	Organes consultatifs.....	13
2.2.3.3.	Contrôle.....	14
2.2.4.	Effectif depuis la création et son évolution.....	14
2.2.5.	Mission, Vision, Stratégie, Politique d'investissement.....	15
2.2.5.1.	Les valeurs IÉS, une identité reconnue par nos partenaires.....	15
2.2.5.2.	Les facteurs clés du succès.....	16
2.2.5.3.	Un diagnostic interne : forces et faiblesses d'IÉS.....	16
2.2.5.4.	Un diagnostic externe : opportunités et menaces.....	17
2.2.5.5.	Analyse des risques.....	17
2.2.5.6.	Modèle économique.....	18
2.2.6.	Financement et Accompagnement de projets : les deux métiers d'IÉS.....	18
2.2.6.1.	Financement.....	19
2.2.6.2.	Accompagnement des projets.....	19

2.2.7. Entreprises financées et accompagnées	21
2.2.8. Labels, Partenariats.....	21
2.2.8.1. Labels	21
2.2.8.2. Réseaux et Partenariats.....	22
2.2.9. Partenaires coopérateurs d'IÉS	22
2.3. Patrimoine – Situation financière – Résultats d'IÉS	23
2.3.1. Règles et méthodes comptables.....	23
2.3.2. Capital social	23
2.3.3. Actifs immobilisés et amortissement.....	23
2.3.4. Titres immobilisés	23
2.3.5. Créances et dettes	23
2.3.6. Comptes de résultats.....	24

2.1. Informations de base sur la société

2.1.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1.1. Dénomination et siège social

Le siège social est situé : 73, chemin de Mange Pommes à Ramonville Saint Agne (31520).

2.1.1.2. Caractéristiques de la société

La société a été fondée sous statut de coopérative régie par la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et sous forme anonyme. Les statuts sous seing privé de la coopérative à forme SA ont été signés le 10 janvier 1998. La société a été régulièrement enregistrée et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le n° 417 645 595, en date du 12 janvier 1998.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2009, il a été décidé la transformation de la société en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la forme restant la Société Anonyme.

La société a pour dénomination : INITIATIVES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE et pour sigle : I.E.S.

La dénomination sociale est précédée ou suivie, dans tous les actes et documents de la société destinés aux tiers, de la mention : Société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable, ou du sigle : SCIC SA à capital variable.

2.1.1.3. Objet social

La société a pour objet d'offrir à ses associés une affectation de leur épargne à des investissements et selon des modalités qui sont en cohérence avec leurs principes éthiques rappelés dans la charte signée par tout nouvel associé.

Les investissements sont réalisés en prenant toutes participations dans toutes sociétés et autres organismes ayant une activité économique, dans les départements de la Région Midi-Pyrénées et dans d'autres territoires en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises en général de petite taille, apportant des biens et des services d'utilité sociale et créant des emplois. Et de façon plus générale, la Société agit en effectuant toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

2.1.1.4. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

2.1.2. Clauses statutaires particulières

2.1.2.1. Répartition des bénéfices

Les excédents nets de gestion sont constitués par les produits de l'exercice majorés des produits exceptionnels et sur exercices antérieurs et diminués des frais, charges, amortissements, provisions et impôts afférents au même exercice, ainsi que des pertes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs et des reports déficitaires antérieurs.

La décision d'affectation et de répartition est prise par le Conseil d'Administration et ratifiée par la plus prochaine assemblée des associés.

Le conseil d'administration et l'assemblée sont tenus de respecter la règle suivante :

- 15 % sont affectés à la réserve légale, qui reçoit cette dotation jusqu'à ce qu'elle soit égale au montant le plus élevé atteint par le capital,
- au moins 50 % des excédents restants après dotation à la réserve légale sont affectés à une réserve statutaire impartageable,
- il peut être ensuite versé aux parts un intérêt dont le montant sera déterminé par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration. Il a pour objet de compenser l'immobilisation financière des associés et se trouve donc soumis aux limites importantes

suivantes : il ne peut être supérieur au taux de rendement des obligations privées émises au cours du premier semestre de l'exercice, les subventions, encouragements et autres moyens financiers versés à la société par les collectivités publiques, leurs groupements et les associations ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'intérêt versé aux parts sociales et, le cas échéant, des avantages ou intérêts servis en applications des articles 11 et 11 bis de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947.

Le versement de l'intérêt aux parts a lieu au plus tard neuf mois après la clôture de l'exercice, selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration,

- chaque année l'Assemblée Générale des coopérateurs décide de l'affectation du résultat : jusque-là elle a toujours choisi de mettre les bénéfices en réserve plutôt que de les distribuer en dividendes aux coopérateurs,
- le solde des excédents nets de gestion est affecté en réserve.

2.1.2.2. Impartageabilité des réserves

Quelle que soit leur origine ou leur dénomination, les réserves ne peuvent jamais être utilisées pour libérer les parts souscrites, ni être distribuées, directement pendant le cours ou au terme de la coopérative, aux associés ou travailleurs de celle-ci ou à leurs héritiers et ayants droit.

En cas de dissolution et sous réserve des dispositions des lois spéciales, l'actif net subsistant après extinction du passif et remboursement du capital est dévolu par décision de l'Assemblée Générale, soit à d'autres coopératives ou unions de coopératives, soit à des œuvres d'intérêt général ou professionnel (article 19 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération).

2.1.3. Renseignements de caractère général concernant le capital

2.1.3.1. Montant du capital souscrit et ses principales caractéristiques

Le capital social à la date du Conseil d'Administration qui a approuvé cet appel à souscription était de 1 252 708 €, divisé en parts sociales nominatives de 76 € de nominal chacune.

Le montant des parts à souscrire en numéraire est payable au siège social et intégralement libéré dès la souscription.

Variabilité du capital

Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.

Le capital peut diminuer à la suite de retraits, perte de la qualité d'associé, exclusions, décès et remboursement, dans les cas prévus par la loi et les statuts ou déterminés par l'assemblée des associés.

Capital minimum et capital statutaire

Le capital social ne peut être ni inférieur à 18500 €, ni réduit, du fait des retraits d'associés, au-dessous du quart du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la coopérative.

En application de la loi 2008-649 du 3 juillet 2008 ayant modifié l'article 7 de la loi 47-1775 du 10/09/1947, les coopératives à capital variable régies par les articles L. 231-1 et suivants du code de commerce ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital.

2.1.3.2. Répartition du capital et des droits de vote

La possession d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

2.2. Présentation de la société IÉS

2.2.1. Bref historique et évolution

IÉS est née en 1998 de la conjonction de deux initiatives : des élus verts de Ramonville, voulant lutter contre le chômage, et une Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) qui avait des objectifs très similaires de soutenir la création d'entreprises et d'emplois.

Toutes ces personnes étaient sensibilisées à ce problème de chômage à des degrés et pour des raisons diverses, personnelles ou professionnelles.

Cette initiative était portée dès le départ par des élus, nombreux dans les premiers coopérateurs qui ont su assez vite convaincre des citoyens locaux, pour structurer le mouvement : IÉS + ADEPES (Agence de Développement et de Promotion de l'Économie Solidaire), association de sensibilisation et de soutien à l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées ; tout s'est noué et structuré en 1998 pour constituer la centaine de coopérateurs du « groupe de départ ».

La croissance a alors été constante, en particulier avec l'ampleur mise en termes de relationnel, de communication, et de réseau de partenaires.

Une autre étape importante a été l'embauche de la première salariée qui a apporté une puissance de travail et des ressources permanentes. La courbe des collectes annuelles montre assez bien son influence.

L'arrivée du troisième Président, tarbais, a amené une sensibilité aux équipes locales et a permis de mieux décentraliser notre action dans la région.

IÉS grossissant, et ayant de plus en plus de relations avec les collectivités locales, la réflexion de passage en statut SCIC a été menée en 2009 pour un passage officiel en statut SCIC début 2010. Ce changement de statut juridique a permis l'entrée au capital de coopérateurs comme le Sicoval, Toulouse Métropole, les communautés de communes de Rabastens, etc.

Le deuxième emploi a été créé en 2010, la structuration de l'organisation (PDG + 3 DGD + Commissions) mise en place avec le statut SCIC : IÉS est maintenant dans une organisation stable, en croissance toujours soutenue, mais avec une recherche constante d'améliorations et d'innovation sociale.

Dans le plan d'affaires 2009-2014, un appel à souscription avait été envisagé pour accroître les capacités de financement d'IÉS. La stagnation de la collecte en 2012 et les demandes de financement toujours importantes ont confirmé la pertinence de cet appel à souscriptions.

2.2.2. Description de son activité

IÉS est une société coopérative de financement solidaire, qui collecte de l'épargne auprès de citoyens et personnes morales, pour financer en fonds propres et accompagner des entreprises à forte plus-value sociale et environnementale.

IÉS finance et accompagne aujourd'hui plus de cinquante entreprises en Midi-Pyrénées qui portent plus de 600 emplois. En 15 ans, plus d'1,5 million d'euros ont été investis dans 87 entreprises qui ont contribué à créer ou consolider plus de 800 emplois.

IÉS finance des entreprises collectives (SA, SARL, SCOP, SCIC, SICA...) de tout secteur d'activité, en création ou en développement, qui créent de l'emploi et répondent aux critères d'IÉS. Le financement d'IÉS se fait sous forme de fonds propres ou quasi-fonds propres. Les fonds sont investis sur une durée de 5 à 7 ans.

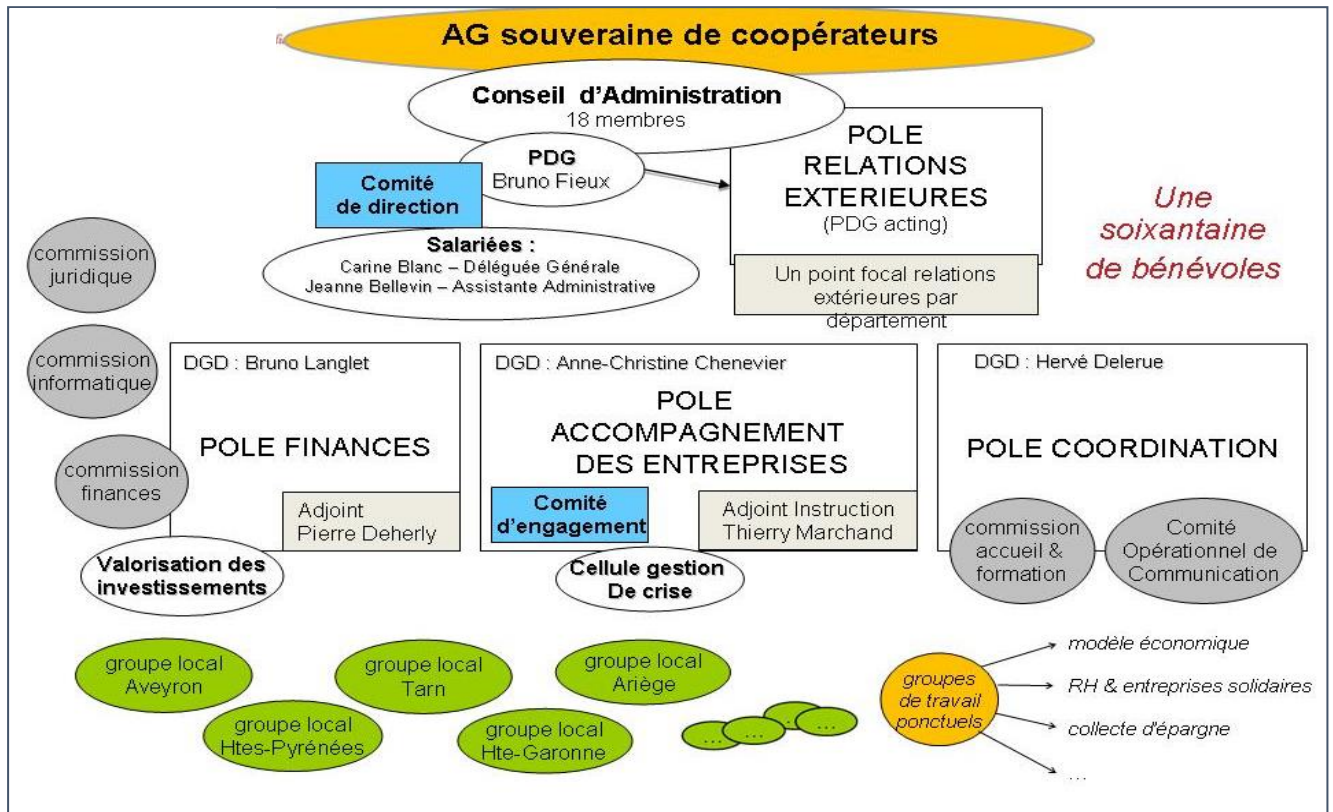
Chaque entreprise financée se voit proposer un accompagnement pendant toute la durée du financement par deux coopérateurs (les accompagnateurs), qui font partie d'un réseau où expériences et compétences sont mises en commun. L'accompagnateur est un interlocuteur attentif et privilégié du chef d'entreprise.

2.2.3. Organes d'administration, de direction et de surveillance

Sous réserves des dispositions détaillées dans les statuts de la Société, l'administration d'IÉS peut être résumée comme suit :

- Des organes de délibération et de décision : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comités d'engagement ;
- Des organes consultatifs, permanents ou occasionnels, dont le travail sert de préparation et de réflexion préalable aux décisions.
- Un dispositif de contrôle : le Commissaire aux Comptes.

L'organisation générale est présentée sur le schéma suivant.



*Une
soixantaine
de bénévoles*

2.2.3.1. Organes de délibération

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire (AGO) ou Extraordinaire (AGE), l'Assemblée Générale est l'organe décisionnel majeur de la Société, et ses décisions sont souveraines. Elle est composée de tous les coopérateurs des 6 catégories d'associés prévues aux statuts :

- Catégorie des « salarié-es d'IÉS »
- Catégorie « acteurs sociaux économiques »
- Catégorie « collectivités territoriales et organismes publics »
- Catégorie « organismes financiers et d'assurance »
- Catégorie « entreprises financées par IÉS »
- Catégorie « bénéficiaires, personnes physiques épargnantes »

Selon les principes coopératifs, et en fonction des statuts, chaque coopérateur, personne physique ou morale, dispose d'une voix, quel que soit le nombre de parts sociales effectivement détenues.

Compte tenu de la forte dispersion du capital, voulue car destinée à concerner le maximum d'acteurs et de citoyens, les règles de quorum ont été aménagées :

- En AGO, nécessité de rassembler au moins un cinquième des associés ; si tel n'est pas le cas, une nouvelle AG est convoquée sur le même ordre du jour, et les décisions sont alors prises à la majorité des présents ou représentés ;
- En AGE, la règle est de un quart pour la première convocation, puis un cinquième pour la deuxième convocation ; si tel n'est pas le cas, l'AGE est convoquée une troisième fois, et les décisions sont alors prises à la majorité des présents ou représentés ;

La représentation fait en outre l'objet de règles particulières : chaque coopérateur ne peut être porteur de plus de 2 mandats d'autres coopérateurs, plus un mandat par centaine de coopérateurs au-delà de la première centaine ; aujourd'hui, le nombre d'associés étant supérieur à 800, chaque coopérateur présent à l'AG peut être porteur de 9 pouvoirs.

L'AGO se réunit une fois par an, en général fin juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est l'organe de gouvernance de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se réunit 4 fois par an.

Le CA est composé de 18 membres, maximum statutaire, représentant les 6 catégories d'associés. A date de lancement du présent appel à souscription, les administrateurs sont les suivants :

- Catégorie des « Salariés d'IÉS » : Carine BLANC
- Catégorie « acteurs sociaux économiques »
 - Maison de l'Initiative : Claire BARUCH
 - EGALITERE : Josette DUFFOUR
- Catégorie « collectivités territoriales et organismes publics » :
 - Région Midi Pyrénées : Gérard POUJADE
 - TOULOUSE Métropole : Nicole MIQUEL-BELAUD
- Catégorie « organismes financiers et d'assurance » :
 - Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées : Xavier RENIER
- Catégorie « entreprises financées par IÉS » :
 - ETHIQUABLE : Muriel DECOUT
- Catégorie «bénéficiaires, personnes physiques épargnantes » :

Anne Christine CHENEVIER	Gérard COADOU
Pierre DEHERLY	Hervé DELERUE
Colin FEISSEL	Bruno FIEUX
Jean François GUILBOT	Michel KALUSZYNSKI
Bruno LANGLET	Thierry MARCHAND
Christelle SORIANO	

Afin d'élargir la représentation des différentes catégories d'associés au CA, il a été créé 9 postes de censeurs, qui participent à la vie du CA au même titre que les administrateurs, mais sans droit de vote.

Ils sont :

- Catégorie « collectivités territoriales et organismes publics » :
 - SICOVAL : Henri AREVALO
- Catégorie « entreprises financées par IÉS »
 - ADHAF : Gilles HENNAOUI
 - METHANEVA : Patrice RENARD
- Catégorie «bénéficiaires, personnes physiques épargnantes »
 - Philippe AUDOUIN
 - Dominique MARRE
 - Christian MARQUESTAUT
 - Michèle PETITJEAN-DELMONT
 - Frédéric VOULOZAN

Le Conseil d'Administration élit un Président Directeur Général, assurant la double fonction de Président du CA et de Direction Générale de la Société. Il assure notamment la Direction du Personnel, et procède aux recrutements nécessaires du Délégué Général de la Société et des autres collaborateurs. Actuellement, la Déléguée Générale est Carine BLANC, par ailleurs administratrice représentant les salariés associés. Elle est assistée par Jeanne BELLEVIN.

Le CA procède également à la désignation de Directeurs Généraux Délégués (au maximum 5), auxquels le P-DG délègue un certain nombre de missions. Aujourd'hui, 3 DGD ont été nommés :

- DGD Coordination : Hervé DELERUE
- DGD Accompagnement des entreprises : Anne Christine CHENEVIER
- DGD Finances : Bruno LANGLET

Ces DGD sont assistés par des DGD adjoints quand nécessaire, en charge de domaines particuliers (cf. organigramme)

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction rassemble deux fois par mois le P-DG, les DGD, la Déléguée Générale, et d'autres membres du CA sollicités par le P-DG, compte tenu de leur implication dans les activités stratégiques de la Société.

Les membres actuels du Comité de Direction sont : Bruno FIEUX (P-DG), Anne Christine CHENEVIER, Bruno LANGLET et Hervé DELERUE (DGD), Carine BLANC (Déléguée Générale), Pierre DEHERLY et Thierry MARCHAND (DGD adjoints).

Le Comité de Direction prend toute décision utile pour la mise en œuvre des orientations et des décisions prises par le CA et l'AG.

COMITÉ D'ENGAGEMENT

La décision d'engager financièrement la Société dans des entreprises solidaires créatrices d'emplois, ainsi que de se retirer à l'échéance prévue, est prise par un Comité spécifique, mandaté explicitement par le CA.

Présidé par le P-DG, il se compose d'administrateurs, de la Déléguée Générale, et de personnalités extérieures représentant d'organismes financiers. Ses membres sont aujourd'hui :

- Bruno FIEUX, Président
- Anne-Christine CHENEVIER, Hervé DELERUE, Pierre DEHERLY, Thiery MARCHAND (DGD ou DGD adjoint)
- Administrateur : Colin FEISSEL
- Coopérateurs : Thierry FLAMAND, Pierre MOLINIÉ
- Xavier RENIER, représentant la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées ;
- Kamel SACI, représentant Midi Pyrénées Active (MPA) ;
- Carine BLANC, Déléguée Générale.

D'autres personnalités peuvent être invitées en fonction des dossiers présentés : Caisse des Dépôts et Consignations, DIRECCTE, Région Midi-Pyrénées.

La décision est prise sur présentation d'un dossier d'instruction, élaboré par le comité d'instruction.

Outre la décision de financement, le Comité nomme les coopérateurs qui accompagneront les entreprises durant la période d'engagement.

Ce comité prend également les décisions de sortie du capital telle que prévue dans la convention signée avec l'entreprise, et également sur présentation d'un dossier d'analyse de cette sortie pour les cas particuliers.

2.2.3.2. Organes consultatifs

Il s'agit essentiellement de Commissions, permanentes ou temporaires, chargées :

- de réflexion pour l'action et la décision des organes de décision
- de mise en œuvre pratique des décisions
- d'instruction des demandes de financement des entreprises.

COMMISSION COORDINATION

Composée de coopérateurs, elle met en œuvre, avec la Déléguée Générale et son assistante, les décisions prises par le CA et le Comité de Direction. Plus généralement, elle fait le lien entre les commissions et groupes locaux, et anime le fonctionnement opérationnel et la communication interne

COMITÉS D'INSTRUCTION

Composés de coopérateurs, et sous la responsabilité du DGD adjoint Instruction et des personnes qu'il a mandatées, ils sont chargés d'instruire les dossiers présentés par les entrepreneurs solidaires jusqu'au niveau suffisant pour qu'ils soient présentés au Comité d'engagement, en vue de leur financement.

Les Comités d'instruction ont vocation à être décentralisés : 1 par groupe local. Aujourd'hui, il existe 4 Comités d'instruction : 1 au siège de la société, les autres dans le Tarn, l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées.

COMMISSION ACCOMPAGNEMENT

Elle rassemble l'ensemble des accompagnateurs des entreprises financées par la Société, dans le but de :

- faire le point sur la situation des entreprises, dans la limite de ce que l'obligation de confidentialité permet ;
- partager les expériences pour en faire un retour au CA et aux comités d'instruction ;
- travailler sur des thèmes pour lesquels tant les entrepreneurs que les coopérateurs ont un intérêt objectif ; par exemple : les emplois solidaires, la RSE dans les entreprises financées, ...

COMMISSION JURIDIQUE

Avec le Cabinet d'Avocats Conseils, elle a pour buts :

- d'assurer une veille sur tous les sujets touchant la Société ;
- de répondre à la sollicitation des comités d'instruction pour le montage des conventions avec les entreprises ;

- de répondre aux sollicitations des accompagnateurs dans le cadre de leurs relations avec les entrepreneurs.

COMMISSION FINANCES

Elle rassemble le DGD Finances et des coopérateurs, qui travaillent collectivement ou par petits groupes de travail sur des sujets tels que : la sécurisation de nos investissements, les modalités de financement des entreprises, le modèle économique...

COMMISSION INFORMATIQUE

Avec l'appui d'un intervenant extérieur, ses missions sont essentiellement d'optimiser la gestion du site internet pour en améliorer l'utilisation et faire en sorte que les personnes travaillant sur le contenu soient le plus autonomes possible.

La commission s'occupe aussi de tous les aspects concernant l'utilisation de l'informatique à IÉS : ordinateurs, réseaux, sauvegardes et logiciels. Elle propose aussi des formations aux coopérateurs sur l'utilisation du site comme outil de travail.

GROUPES LOCAUX

Ils rassemblent dans les départements (actuellement: Hautes-Pyrénées, Tarn, Aveyron, Ariège, Haute-Garonne) les coopérateurs du territoire.

Ils ont 4 missions principales, avec l'appui des instances régionales :

- accueil et instruction des projets
- accompagnement des entreprises financées
- animation du groupe des coopérateurs locaux (accueil des nouveaux, relais d'informations...)
- développement des partenariats avec les acteurs locaux

Le collectif en Languedoc-Roussillon a été créé en novembre 2014 et devient progressivement opérationnel.

2.2.3.3. Contrôle

Outre le contrôle effectué en interne, dans chaque type de parts sociales menées par la société, celle-ci est contrôlée par un Commissaire aux Comptes, qui analyse systématiquement la régularité de la gestion d'IÉS et de ses engagements auprès des entreprises qu'elle finance.

L'assemblée générale ordinaire désigne un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire suppléant pour un mandat de 6 ans, renouvelable.

2.2.4. Effectif depuis la création et son évolution

Créée en 1998, IÉS a recruté en 2004 une Déléguée Générale, en CDD renouvelé une fois compte tenu de la précarité des moyens de financement de la société à cette époque.

La Déléguée Générale, Anne GALLOIS-PUJOS, a été confirmée dans son poste par la signature d'un CDI (80% d'un temps plein) le 1^{er} Décembre 2005. Compte tenu de son congé de maternité, elle a été remplacée par Fabrice RUFFIER à compter d'Octobre 2006. Ce dernier a été prolongé une année, après retour de la déléguée générale par contrat spécifique, pour apporter un supplément de moyens : IÉS disposait donc jusqu'en juin 2008 de 2 salariées pour 1,6 ETP.

De juin 2008 jusqu'en septembre 2009, seule la Déléguée Générale était présente dans les effectifs. Suite au départ d'Anne GALLOIS PUJOS, il a été procédé au recrutement de Cécile GAZANIOL, qui deviendra Déléguée Générale en février 2010.

Pour la seconder, Jeanne BELLEVIN sera recrutée en avril 2010 à 60% d'un temps plein, d'abord en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de 12 mois, puis confirmée en CDI.

Carine BLANC a remplacé Cécile GAZANIOL en octobre 2013, en CDI depuis avril 2014.

Depuis cette date, IÉS dispose donc de deux salariées, pour 1,7 ETP.

2.2.5. Mission, Vision, Stratégie, Politique d'investissement

2.2.5.1. Les valeurs IÉS, une identité reconnue par nos partenaires

Initiatives pour une Economie Solidaire (IÉS) est une coopérative de financement solidaire de Midi-Pyrénées, engagée depuis plus de 15 ans dans le financement et l'accompagnement d'entreprises socialement innovantes, qui placent le respect de l'humain et de l'environnement au cœur de leur démarche, créent des emplois et participent au développement local.

En pratique, IÉS collecte de l'épargne citoyenne pour apporter à ces entreprises des fonds propres, mais aussi un accompagnement humain par des coopérateurs, aux compétences et expériences très variées.

Au-delà de l'aspect financier, la spécificité d'IÉS est le volet humain : pas de soutien financier sans accompagnement du porteur de projet par deux accompagnateurs coopérateurs d'IÉS, permettant au responsable d'entreprise de bénéficier d'un support et d'un suivi durant tout le temps que durera la participation au capital (5 ans en général). Ce vécu bénévole partagé est la garantie de bonne diffusion des principes de l'économie solidaire et en fait une base solide de notre projet.

En signant une convention, IÉS et les entreprises soutenues s'engagent pour lutter contre l'exclusion et construire de nouveaux liens sociaux.

Le choix des financements est basé sur un ensemble de critères sociaux et économiques :

- création du maximum d'emplois en particulier à destination des plus défavorisés, en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon
- solidarité dans l'entreprise (gouvernance qui respecte les salariés) et relation éthique avec les fournisseurs et les clients
- solidarité avec les partenaires économiques
- solidarité avec la société et respect de l'environnement
- viabilité économique, garante du maintien et du développement de l'emploi
- capacité des porteurs du projet à le mener à bien

Au-delà des critères de choix des projets, IÉS fonde son action sur des valeurs essentielles :

- LA SOLIDARITÉ : le cœur de métier d'IÉS est de financer et d'accompagner des entreprises solidaires.
- L'ENGAGEMENT CITOYEN : Le métier d'IÉS n'est possible qu'à la seule condition d'impliquer des coopérateurs et financeurs par leur apport en épargne, mais aussi à travers une participation active au fonctionnement et à l'accompagnement des entreprises financées. La sensibilisation générale de tous les acteurs à l'économie sociale et solidaire, par des forums, des formations, des interventions en école, du travail de terrain, est aussi un objectif prioritaire d'IÉS.
- L'UTILITÉ SOCIALE : la création d'emplois est un critère important, mais aussi la qualité des emplois créés, en particulier les emplois d'insertion et ceux destinés aux personnes en situation de handicap.
- L'ENTREPRENEURIAT : Financer des entreprises, c'est apporter un support à des femmes et des hommes qui osent entreprendre et ainsi créer de l'emploi, et participer solidairement au développement harmonieux de notre société.
- LA COOPÉRATION : IÉS, c'est une communauté de personnes qui, dans leur diversité, partagent les mêmes valeurs et concilient solidarité, esprit d'entreprise, et volonté de rendre l'économie plus humaine
De plus, le réseau des partenaires (co-financeurs, associations, collectivités territoriales, etc.) avec qui nous sommes en liaison, permet à IÉS d'agir au cœur de l'économie, en coopération complète avec tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- L'EXEMPLARITÉ : le financement est fait selon des procédures transparentes et cohérentes. Les coopérateurs décident de l'absence de dividendes par un vote en Assemblée Générale annuelle. IÉS veut être un exemple et une démonstration qu'une économie performante et plus humaine est possible.

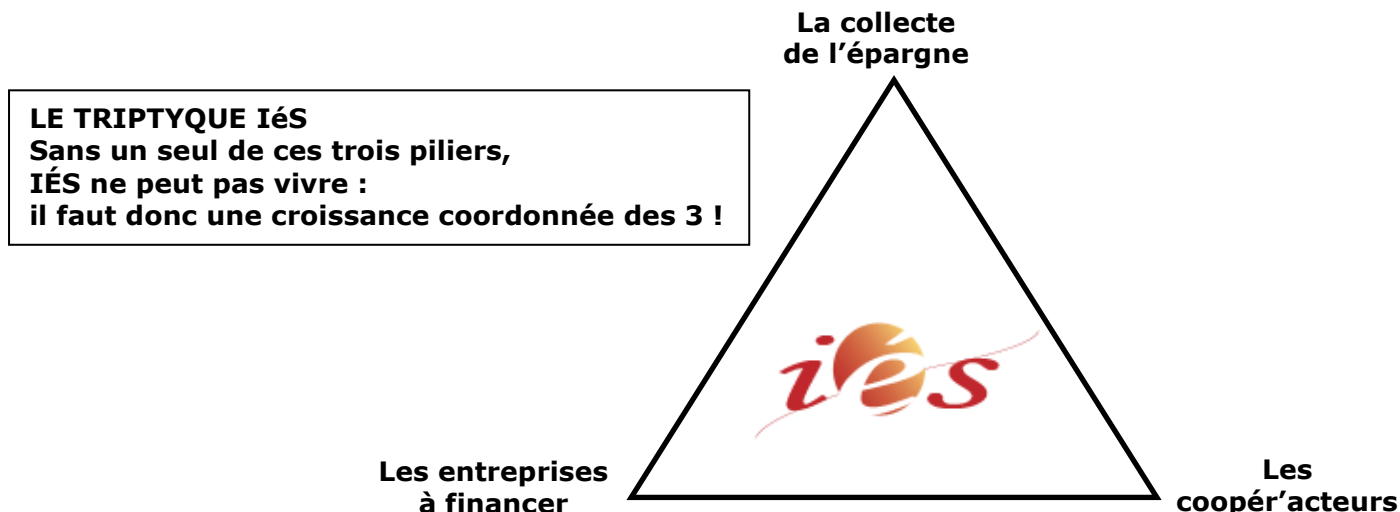
2.2.5.2. Les facteurs clés du succès

L'appel à souscription sera l'occasion d'affirmer l'ambition d'IéS et ses valeurs, et de réaffirmer ses engagements dans l'économie sociale et solidaire, en insistant en particulier sur la transparence de l'épargne collectée.

Un des objectifs premiers reste d'aider à la création d'emplois durables, et de maximiser ce nombre d'emplois créés par rapport à la rentabilité.

Mais il est impératif de réaliser cette croissance de façon harmonieuse et simultanée sur trois plans : le capital de la SCIC mais aussi les ressources et compétences bénévoles et salariées et le nombre de projets accueillis, instruits et financés.

La réalisation de ces trois objectifs simultanément permettra à IéS de se développer harmonieusement :



2.2.5.3. Un diagnostic interne : forces et faiblesses d'IéS

Les forces d'IéS

- Plus de 800 coopérateurs dont une soixantaine de coopérateurs
- Les qualités du bénévolat : compétences, expériences, implication
- Le statut de SCIC et l'implication possible de beaucoup d'acteurs régionaux
- IéS est bien repérée dans les réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire
- Des partenariats développés et solides
- Une expérience de 15 ans dans le financement de projets solidaires
- Un ancrage régional et des relais à la maille départementale
- Un soutien financier des institutions et des collectivités territoriales
- Déjà plus de 800 emplois créés ou consolidés
- 87 entreprises déjà accompagnées dont 53 au capital desquelles IéS est toujours présente

Les faiblesses d'IéS ou des positionnements à consolider

- Une dépendance aux subventions pour son budget de fonctionnement
- Un modèle économique à stabiliser pour mieux résister aux échecs potentiels des entreprises soutenues
- Des ressources humaines encore trop modestes (salariées et bénévoles)
- Un manque de notoriété qui devrait beaucoup s'améliorer avec cet appel à souscription
- Un progrès à faire sur la lisibilité et la clarté de l'offre (la finance est un monde abstrait !)
- Un niveau de coopération perfectible, en particulier vis-à-vis des acteurs institutionnels
- La communication interne à optimiser
- Certains secteurs d'activité trop peu représentés dans les entreprises financées (notamment secteur industriel)

2.2.5.4. Un diagnostic externe : opportunités et menaces

Les opportunités

- La prise de conscience collective actuelle de l'intérêt de l'ESS, un nouveau ministre en charge, un projet de loi imminent
- La forte croissance de l'épargne salariale solidaire et des fonds solidaires
- La création en 2012 de la Banque publique d'investissement, IÉS est éligible à pouvoir utiliser ces fonds
- Le positionnement et l'image que veulent donner les collectivités
- Le nombre croissant de citoyens compétents qui s'engagent dans le bénévolat
- Le Plan Entreprendre Midi-Pyrénées, dont IÉS vient de signer la charte qualité
- Les plans de revitalisation malheureusement nombreux, mais dont IÉS peut profiter pour créer des emplois solidaires
- Le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) : IÉS, fortement impliquée dans l'un d'entre eux (Le Périscope, sur le Sicoval), intervient aussi dans trois autres sur le plan régional (les Ateliers de Castres, la Serre, le PTCE du Gers).

Les menaces

- Le développement de la finance participative (crowd funding) qui conjugue l'attrait et les possibilités des technologies numériques avec le goût des jeunes de pouvoir agir vite pour des projets attrayants
- La dépendance aux règles fiscales (défiscalisation), mais le projet de loi à l'étude lève beaucoup de doutes sur cette menace
- La crise économique qui supprime des emplois, mais renforce l'attrait de l'économie sociale et solidaire qui résiste mieux et crée encore des emplois
- Le manque de notoriété auprès du Grand Public
- Le manque de moyens économiques et humains
- La défiance des citoyens vis-à-vis du monde de la finance

2.2.5.5. Analyse des risques

LES RISQUES FINANCIERS

- Variabilité de la part IÉS

La valeur nominale de la part sociale IÉS a été fixée statutairement à 76 euros. Du fait du statut de coopérative d'IÉS, la valeur de remboursement ne peut être supérieure à ce montant. Elle peut être modifiée en Assemblée Générale en fonction des résultats et de l'état des fonds propres. Si le résultat de l'exercice est positif, l'AG peut décider (dans la limite des obligations légales en matière d'affectation des réserves) de verser un dividende sur proposition du Conseil d'Administration. Mais le choix de l'AG a toujours été de ne pas verser de dividende aux coopérateurs, et de porter le bénéfice éventuel aux réserves de la coopérative.

Si les fonds propres deviennent inférieurs au capital social, la valeur de la part devra être diminuée sur proposition du Conseil d'Administration.

A ce jour, l'AG a maintenu le remboursement à sa valeur nominale, sans rémunération, à l'exception de l'AG 2012, où la valeur de remboursement a été fixée à 72,80 euros, revenue l'année d'après à sa valeur nominale de 76€.

La collecte du capital est destinée intégralement aux financements des entreprises financées par IÉS. Dans le cas de résultats négatifs des entreprises, IÉS se doit de prendre des provisions sur ses résultats, qui peuvent impacter le résultat en fin d'année. Cependant, IÉS bénéficie d'une convention avec BPI (Banque Publique d'Investissement) qui peut couvrir jusqu'à 70% de l'investissement en cas de défaillance de l'entreprise, sous certaines conditions.

- Dispositif de remboursement pour les coopérateurs sortants

Dans ses statuts, IÉS s'engage à reprendre les parts sociales de coopérateurs qui désireraient s'en séparer. Comme indiqué plus haut, le prix de rachat est fonction des résultats, mais se situe aujourd'hui à sa valeur nominale de 76€.

Le délai de remboursement maximum est fonction du nombre de parts rachetées :

- titulaire d'une à dix parts : dans l'année qui suit l'approbation des comptes,
- titulaires de plus de 10 parts : dans un délai de cinq ans maximum.

Dans la pratique, les demandes de remboursement sont validées à chaque Conseil d'Administration (trimestriel), et remboursées sans délai.

LES RISQUES D'ÉVOLUTION DE L'AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE

IÉS possède un agrément d'«entreprise solidaire», car elle répond à ces trois critères (deux seulement requis, article L. 3332-17-1 du code du travail) :

- les parts sociales d'IÉS ne sont pas cotées
- au moins 30% des salariés ont été recrutés dans le cadre de contrats aidés
- statut de coopérative et échelle des salaires de 1 à 5.

Cet agrément fait l'objet d'un contrôle tous les 5 ans de ses modes de fonctionnement et de gouvernance, pour vérifier que les principes de l'ESS sont toujours en vigueur.

Le coopérateur IÉS peut ainsi bénéficier de l'avantage fiscal lié à la souscription de parts sociales de PME non cotées, en vigueur à la date de l'investissement :

- Impôt sur le revenu : 18% du montant investi dans la limite de 50 000€, à condition de garder les parts sociales pendant 5 ans
- ou Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) : 50% du montant investi dans la limite de 90 000€ à condition de garder les parts sociales 5 ans

Cet agrément permet également à IÉS de pouvoir profiter des fonds d'épargne salariale.

Le projet de loi ESS en cours mentionne explicitement les organismes de financement de l'ESS dans cette catégorie. Il y a donc peu de chances qu'IÉS puisse perdre cet agrément.

LE RISQUE DE PERTE DU LABEL FINANSOL

L'association Finansol, en charge d'attribuer le label du même nom, effectue chaque année un audit auprès de chaque organisme. Cet audit a pour but de vérifier et garantir aux épargnants l'utilisation solidaire des fonds et la transparence de l'information, entre autres.

IÉS subit donc, comme tous les autres organismes qui proposent des produits d'épargne solidaire, cet audit annuel.

Ce label permet aux épargnants d'identifier le produit d'épargne IÉS comme un produit solidaire ; il est donc essentiel en termes de communication et de crédibilité.

2.2.5.6. Modèle économique

L'équilibre global des comptes IÉS est fragile, et en partie dû à l'intervention de nos investisseurs institutionnels et à des plans de revitalisation permettant de faire remonter les fonds propres.

La commission finances a donc réfléchi à comment améliorer cet équilibre, et quelles actions mener pour améliorer sa pérennité.

Des outils de simulation ont été mis en place, permettant dès le financement d'une entreprise de mesurer les risques et les retours financiers attendus, afin de mieux tracer le bilan financier entre investissements et réussites ou pertes des entreprises, pendant le temps où IÉS est présent au capital.

Cette amélioration de la prévision a également montré que beaucoup d'entreprises financées sont des SCOP, avec des plus-values sur capital nulles, nous amenant à privilégier pour ce type d'entreprise les titres participatifs, plus rémunérateurs.

Une meilleure anticipation des risques est en cours de mise en place, fondée sur l'analyse du projet pendant la phase d'instruction.

Enfin, même si la finalité économique n'est pas la priorité devant la création d'emplois, la limitation volontaire des plus-values dans les conventions avec les entreprises est à revoir car sans plus-values de temps en temps, IÉS aura du mal à assurer son équilibre de manière pérenne.

L'utilisation de la garantie BPI (Banque Publique d'Investissement) ou de l'abondement des financements par le PIA (Programme Investissements d'Avenir) font aussi partie des améliorations déjà en place.

Enfin, on peut citer cet appel à souscription qui, en remontant le niveau des investissements, favorisera aussi une augmentation des intérêts des prêts aux entreprises et donc l'autofinancement d'IÉS.

2.2.6. Financement et Accompagnement de projets : les deux métiers d'IÉS

Le but premier d'IéS est de financer des entreprises, mais avec un deuxième métier tout aussi important, l'accompagnement de ces entreprises pendant la durée de la présence d'IéS à leur capital.

2.2.6.1. Financement

L'argent collecté auprès des coopérateurs est dédié à 100% au financement des entreprises. Ce financement peut prendre aujourd'hui plusieurs formes différentes :

– souscription au capital

Celle-ci se fait par l'acquisition, pour 5 ans, de parts sociales de l'entreprise.

IéS n'a ni le droit, ni la vocation ni les compétences pour prendre part à la gestion de l'entreprise créée. C'est pourquoi sa participation financière est toujours minoritaire et ne peut dépasser 25% du capital de l'entreprise financée. Elle est de plus toujours au moins le 3^{ème} actionnaire.

La formule de valorisation de l'entreprise à la sortie d'IéS du capital figure dans la convention signée avec l'entreprise.

– prêt en compte courant d'associé

IéS peut accorder à l'entreprise un prêt en compte courant d'associé. Le montant, la durée (maximum 4 ans), le taux d'intérêt annuel (6% actuellement), l'échéancier de remboursement et l'éventuel remboursement différé de ce prêt sont précisés dans la « Convention de participation ».

– titres participatifs

Dans le cas des SCOP et SCIC IéS peut aussi apporter un financement sous forme de titres participatifs pour une durée de 7 ans. L'entreprise soumet à IéS un contrat d'émission de titres.

En cas d'accord avec les termes du contrat, IéS signe alors un bulletin de souscription de titres.

– obligations convertibles et autres outils de financement en fonds propres ou quasi fonds-propres

D'autres formes de financement sont à l'étude (prêts participatifs ou titres associatifs par exemple) mais n'ont pas encore été mises en œuvre.

2.2.6.2. Accompagnement des projets

Le processus complet part de l'accueil chez IéS, et se termine avec la sortie du capital d'IéS, permettant à l'entreprise devenue autonome de continuer son développement, et à IéS de financer d'autres projets.

ACCUEIL DU PORTEUR DE PROJET

De nombreux dossiers sont reçus par IéS, soit par contact direct, via les coopérateurs, les organismes financeurs ou nos partenaires. Ils sont tout d'abord enregistrés par la Permanence IéS et le porteur de projet est invité à remplir une « Fiche de demande de financement », donnant les informations principales sur son projet.

PREMIER ENTRETIEN

Dès réception de la « Fiche de demande de financement » un premier entretien est programmé avec le porteur du projet. Il est réalisé par la Déléguée Générale d'IéS ou par le responsable du groupe local pouvant être assisté par des coopérateurs locaux.

Lors de cet entretien, le porteur du projet est invité à fournir les éléments nécessaires à l'étude de son dossier (plan d'affaires – comptes prévisionnels - statuts...) et reçoit un certain nombre d'informations (pistes de cofinancements - de partenaires...) et de documents sur IéS (charte de la finance solidaire, fiche présentant le processus d'instruction aux porteurs de projets ...).

DÉCISION D'ÉLIGIBILITÉ

A partir de la « Fiche de demande de financement », des informations recueillies lors du premier entretien et des documents fournis par le porteur du projet, le Comité d'Instruction du groupe local détermine l'éligibilité du dossier: Le projet satisfait-il aux critères éthiques d'IéS ?

La décision retenue (positive ou négative ou ajournement pour compléments d'information) est actée et justifiée dans le compte-rendu de la réunion du Comité d'Instruction. Elle est communiquée au porteur du projet.

La réponse positive initialise l'étape d'instruction détaillée du dossier. Celle-ci est confiée et placée sous la responsabilité de deux coopérateurs instructeurs désignés.

SUIVI ET INSTRUCTION DU DOSSIER

Ces instructeurs reprennent et maintiennent le contact avec le porteur du projet. Ils demandent les informations et documents complémentaires nécessaires à l'analyse approfondie du projet sur les plans économique, financier, social et juridique. Ils rencontrent le porteur du projet autant de fois que nécessaire pour mener à bien leur analyse.

Si besoin, les instructeurs peuvent faire appel à un coopérateur « expert » (financier, juridique, etc.), mais aussi solliciter les autres financeurs qui étudient le dossier.

L'étape d'instruction se conclut par l'établissement d'une « Fiche d'évaluation pour le comité d'engagement », fiche comportant l'analyse financière du projet, ainsi que tous les éléments d'appréciation objectifs et subjectifs ressentis par les instructeurs. Elle permet également dès cette décision d'engagement de prévoir les risques et conditions de sortie à l'échéance.

DÉCISION D'ENGAGEMENT

La présentation formelle du dossier est faite par les instructeurs lors de la réunion mensuelle du Comité d'Engagement d'IÉS. Le Comité d'Engagement décide à la majorité des voix de la décision : financement, non financement ou ajournement. Cette décision est tracée et motivée dans le compte-rendu.

En cas de décision positive (financement), le Comité d'Engagement précise le montant des engagements et les modalités (capital – CCA - titres participatifs). Il précise aussi d'éventuelles réserves ou recommandations, et désigne deux accompagnateurs.

Une lettre d'engagement formelle est alors envoyée au porteur du projet. Elle décrit la décision d'engagement financier d'IÉS, et contient les éventuelles clauses suspensives et recommandations.

CONVENTION DE PARTICIPATION

L'engagement de financement est toujours conditionné à la signature d'une « Convention de participation » avec les principaux associés. Elle a pour objet de définir :

L'engagement d'IÉS avec l'entreprise :

- pourquoi et en fonction de quels critères d'économie solidaire IÉS souscrit ;
- l'obligation pour la société de maintenir ces critères pendant la participation d'IÉS ;
- le montant et les modalités de la souscription en capital, et/ou en compte courant d'associés, et/ou en titres participatifs ainsi que les modalités de remboursement ;
- les modalités des informations à donner à IÉS et du suivi des accompagnateurs ;
- l'engagement conjoint et solidaire de racheter ou faire racheter les parts d'IÉS lors de la sortie du capital à l'échéance prévue.

L'engagement d'IÉS avec les associés :

- empêcher de modifier le sociétariat, les dirigeants et le capital sans l'accord d'IÉS ;
- fixer un droit de préemption au cas où des associés souhaiteraient vendre leurs titres ;
- fixer les modalités du droit de retrait d'IÉS et le calcul du prix de la cession ;
- imposer aux dirigeants une exclusivité pour leur société : ils devront consacrer tout leur temps et tous leurs efforts au développement de celle-ci ;
- régler les litiges éventuels.

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE

C'est un élément très important pour la réussite de l'entreprise.

L'accompagnement dure le temps de la participation d'IÉS, c'est-à-dire jusqu'à la sortie d'IÉS du capital, ou du remboursement des titres participatifs, ou jusqu'à cessation d'activité de l'entreprise.

Il est confié à deux coopérateurs accompagnateurs d'IÉS qui :

- sont les intermédiaires privilégiés et permanents entre IÉS et l'entreprise ;
- représentent IÉS lors des Assemblées Générales de l'entreprise ;
- assurent le lien en rendant compte du suivi régulier de l'entreprise (au minimum trimestriel) ;
- mettent leurs compétences et leurs savoir-faire à la disposition du chef d'entreprise, s'il en exprime le souhait, sans jamais se substituer ni à lui, ni à ses conseils.
- rédigent obligatoirement un bilan en fin d'accompagnement.

En cas d'échec de l'entreprise (liquidation) leur rapport est présenté en réunion d'accompagnement pour une étude de cas.

Les accompagnateurs exercent leur mission en application de la « *Charte de l'accompagnateur* »

PHASE DE SORTIE DE L'ENTREPRISE

Elle est préparée pendant la dernière année de l'accompagnement par le Comité de Désinvestissement composé du Directeur Général Délégué à l'Accompagnement, de la Déléguée Générale, des accompagnateurs et d'un membre de la Commission Juridique.

Le Comité s'assure régulièrement que les conditions de sortie prévues sont respectées (remboursement complet du CCA, rachat des parts sociales ou des titres participatifs d'IÉS par les associé(e)s de l'entreprise).

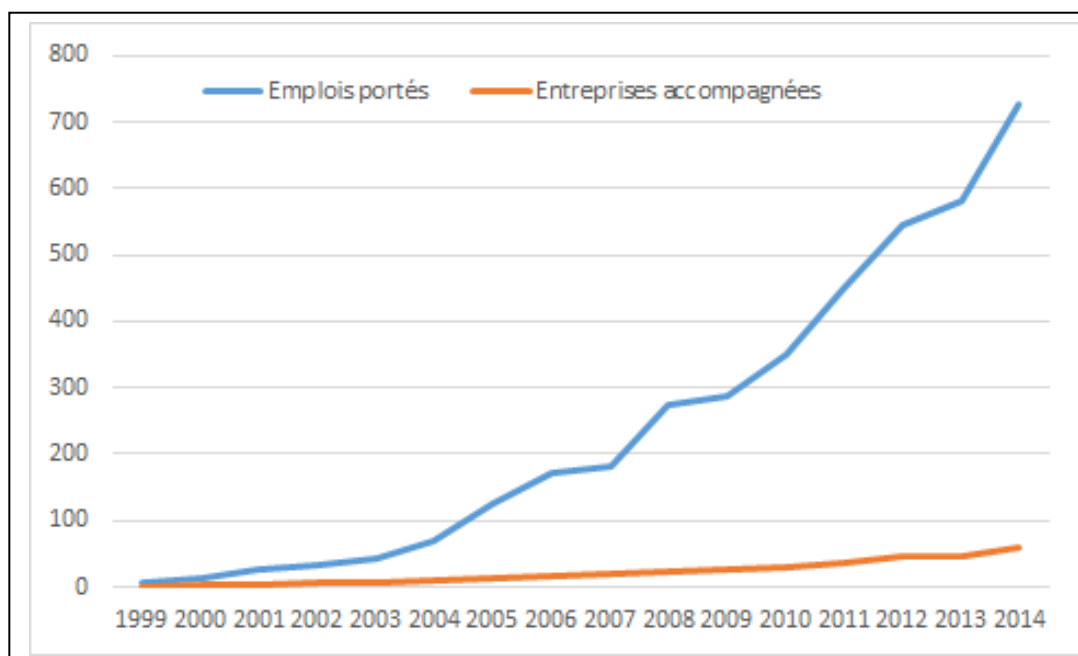
La décision de sortie ressort du comité d'engagement, en miroir de la décision d'engagement prise auparavant.

L'entreprise accompagnée est invitée à devenir coopératrice d'IÉS dans la catégorie « entreprises financées », et à entrer dans le cercle des entreprises partenaires d'IÉS. Elle pourra ainsi apporter son expérience et des informations utiles à des porteurs de projets similaires ou complémentaires.

2.2.7. Entreprises financées et accompagnées

Depuis la création d'IÉS en 1998, 87 entreprises (dont 14 entreprises d'insertion) ont été financées pour un montant de près de 1,5 million d'euros pour la création ou le maintien de plus de 800 emplois.

Le graphique ci-dessous montre la progression du nombre d'entreprises au portefeuille (en cours de financement et d'accompagnement), ainsi que le nombre d'emplois portés par celles-ci.



Plus de 50 entreprises sont actuellement accompagnées. 600 emplois sont concernés.

En pratique aujourd'hui, les activités tertiaires dominent, dans des secteurs aussi divers que l'environnement et les énergies renouvelables, le commerce bio et équitable, le bâtiment, la culture et les loisirs, les services à la personne, la production alimentaire, le transport ou la restauration.

Afin de rendre compte de la diversité possible des activités de l'économie sociale et solidaire, le domaine d'activité, la localisation et les montants investis dans chacune des entreprises financées par IÉS sont détaillés en annexe A.

Pour chaque entreprise, le site internet www.Iés.coop donne plus de détails sur la description de l'activité, quelques chiffres clés (le statut, la date de création, l'effectif et la participation d'IÉS), ainsi que les coordonnées.

2.2.8. Labels, Partenariats

2.2.8.1. Labels

LE LABEL FINANSOL

L'épargne IÉS est un produit financier de Midi-Pyrénées labellisé **Finansol** : cette association d'acteurs de la finance solidaire a pour objet de promouvoir et valoriser la solidarité dans la finance.

C'est aussi un label, devenu la référence pour attester du caractère solidaire d'un produit financier. Plus d'information sur www.finansol.org.

L'AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE

IÉS a reçu l'agrément Entreprise Solidaire de la Préfecture de Haute-Garonne.

Les conditions de cet agrément sont définies par le décret n°2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L.3332-17-1 du code du travail. Il donne droit aux bénéficiaires de la défiscalisation, ainsi qu'un accès privilégié aux fonds d'épargne salariale solidaire.

2.2.8.2. Réseaux et Partenariats

IÉS agit au sein du réseau de l'économie sociale et solidaire et a des relations étroites avec les :

- Coopératives d'activité et d'emploi (Régate dans le Tarn, la Maison de l'Initiative en Haute-Garonne, CapCoop en Aveyron, etc.). Celles-ci permettent à des entrepreneurs de mutualiser les supports et les risques de leur activité en étant salariés de la coopérative, mais rémunérés suivant les contrats qu'ils obtiennent.
- Couveuses (Etymon, Egalité...)
- Pépinières et hôtels d'entreprises (Chrysalis, Interactis, CATALIS, ...)
- Chambres consulaires
- Organismes d'accompagnement au montage de projets :
 - Directions de l'Emploi (DIRECCTE) départementales,
 - Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI),
 - Union Régionale des SCOP (URSCOP),
 - L'Association d'Aide aux Créateurs d'Entreprises (ARCEC),
 - Les Boutiques de Gestion (BGE),
 - L'Agence de Développement et de Promotion de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées (ADEPES),
 - Les Comités Départementaux de Développement Economique (CDDE)
 - etc.

IÉS est membre de FINANSOL et de l'URSCOP et siège au Conseil d'Administration de la CRESS Midi-Pyrénées, d'ADEPES, du Crédit Coopératif, de l'URSCOP.

2.2.9. Partenaires coopérateurs d'IÉS

IÉS est en relation étroite avec les 50 personnes morales coopératrices d'IÉS, qui détiennent actuellement 24% du capital :

- des collectivités territoriales : Conseil Régional Midi-Pyrénées, Toulouse Métropole, Sicoval, Communauté de communes du Rabastinois, mairie du Sequestre, Association du Pays Tolosan
- des organismes financiers : Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, Crédit Coopératif, NEF, Midi-Pyrénées Actives, SOCODEN ...
- des acteurs socio-économiques : Comités d'entreprises, coopératives d'activité et d'emploi (Regate), associations, entreprises du territoire, couveuses ...
- des entreprises financées par IÉS : Ethiquable, Méthaneva, ADHAF, Autonomia, Cimaj

Ces personnes morales sont actives au sein même d'IÉS, et contribuent au développement d'IÉS par la promotion qu'elles en font dans leur réseau propre.

2.3. Patrimoine – Situation financière – Résultats d'IÉS

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005. Ils sont élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur coût historique
- Dépréciations d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

2.3.2. Capital social

Le capital social est variable.

Au 31/12/2013, il s'élevait à 1 102 912 € et était composé de 14 512 parts sociales d'une valeur nominale de 76 €, entièrement libérées. Il était réparti entre 756 coopérateurs, personnes physiques et morales, pour une détention moyenne de 19 parts.

2.3.3. Actifs immobilisés et amortissement

L'actif immobilisé est constitué essentiellement par des participations dans des entreprises et quelque matériel informatique.

2.3.4. Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.3.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

2.3.6. Comptes de résultats

	2011	2012	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Biens et services	13 007	6 665	15 146
Subventions	60 206	68 000	78 086
Reprise sur amortissement et provisions	1 680	624	260
Autres produits	8	3	373
Total Produits d'exploitation	74 901	75 292	93 865
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et charges externes	28 808	32 510	48 538
Impôts et taxes	1 179	1 743	2 371
Salaires et traitements	37 015	38 579	49 088
Charges sociales	13 912	15 439	18 029
Dotations aux amortissements	204	145	154
Provisions sur actif circulant			
Autres charges		86	898
Total charges d'exploitation	81 695	88 502	119 078
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 6 794	- 13 210	- 25 213
PRODUITS FINANCIERS			
Produit des participations	2 325	1 932	1 215
Produit des Comptes Courants et Titres Participatifs	8 145	27 539	24 916
Produits des placements	2 058	2 091	9 094
Reprise sur provisions et transferts de charges	18 550	37 671	14 502
Total produits financiers	31 079	69 233	49 727
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et provisions	26 500	53 816	42 972
Intérêts et charges assimilées			
Total charges financières	26 500	53 816	42 972
RÉSULTAT FINANCIER	4 579	15 417	6 755
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 2 216	2 207	- 18 458
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	266	22	1 052
Produits exceptionnels sur opérations en capital	90 102	26 500	51 064
Total Produits exceptionnels	90 368	26 522	52 116
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération en capital	125 529	26 500	46 577
Total Charges exceptionnelles	125 529	26 500	46 577
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 34 891	22	5 539
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0	0	0
RÉSULTAT NET	- 37 107	2 229	- 12 919

TROISIÈME PARTIE : Informations concernant l'émission de parts sociales

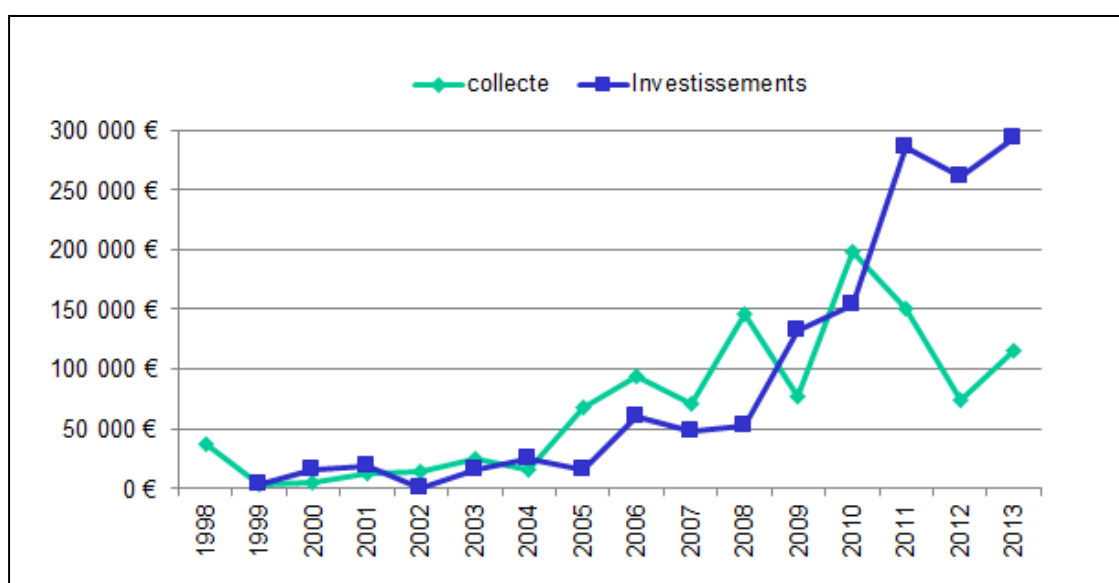
3.1. Pourquoi un appel à souscription ?.....	26
3.2. Renseignements relatifs à l'augmentation de capital	27
3.2.1. Résolutions et autorisations.....	27
3.2.2. Prix de souscription	27
3.2.3. Libération des titres.....	27
3.2.4. Montant net pour l'émetteur du produit de l'émission	27
3.2.5. Droit préférentiel de souscription	27
3.2.6. Période de souscription	27
3.2.7. Etablissement domiciliaire	27
3.2.8. Jouissance des titres nouveaux	27
3.2.9. Garantie de bonne fin	28
3.2.10. But de l'émission	28
3.3. Renseignements généraux sur les titres.....	28
3.3.1. Description sommaire des droits attachés aux titres	28
3.3.2. Régime de négociabilité des titres et clause d'agrément.....	28
3.3.2.1. Prix de remboursement	28
3.3.2.2. Transmission des parts sociales	28
3.3.3. Fiscalité	28
3.3.3.1. Pour les souscriptions.....	28
3.3.3.2. Pour les dividendes	28

3.1. Pourquoi un appel à souscription ?

Cette augmentation de capital avait été planifiée depuis plusieurs années, suite à une étude de notre positionnement, de notre modèle économique et à l'élaboration d'un plan d'affaires 2009-2013 :

- En comparant notre taille aux autres acteurs du financement en économie solidaire, nous constatons que nous sommes petits parmi les gros et gros parmi les petits ; cette taille intermédiaire impose des ressources professionnelles pour faire face aux arrivées de projets à soutenir, à la gestion et comptabilité qui doit être rigoureuse, mais elle n'est pas encore suffisante pour assurer notre budget de fonctionnement.
- Afin de pouvoir revendiquer un rôle actif et important dans ce domaine de l'économie, notre plan d'affaires, prévision de croissance à l'horizon 2012, avait identifié l'appel à souscription comme une action à lancer pour pouvoir financer des projets de taille plus significative et plus industriels (capacité à investir en outils)

Ce besoin a été confirmé par les résultats de la collecte 2012, faibles en regard des années précédentes, malgré une demande forte et donc des investissements qui restent à des niveaux élevés.



Une collecte en baisse et des investissements toujours soutenus

Cet appel à souscription est donc lancé pour maintenir ce niveau de financement élevé, et même l'accroître dans les prochaines années.

Il a également pour objectif de développer IÉS sur les deux autres axes de son cœur de métier, à savoir accompagner des entreprises par des coopérateurs, et aussi trouver plus de projets à soutenir.

Entre une option avec autorisation des marchés financiers, sans limite de montant, et une option plus légère limitée à la moitié du capital actuel, cette dernière option d'appel à souscription légère a été choisie et votée en assemblée générale fin juin.

L'appel à souscription portera donc sur une offre de 8247 parts sociales au taux nominal de 76€, soit une augmentation maximale de capital de 626 772 €.

L'augmentation de capital doit également permettre d'augmenter le montant investi dans un projet pour par exemple rendre possibles des investissements industriels plus importants tout en gardant des financements dans les petits projets (une échelle de 1000 € à 150 000 €).

Elle doit aussi contribuer à la part relative des ressources internes propres dans le budget de fonctionnement. Et ce doit être l'opportunité de recruter et de former de nouveaux coopérateurs.

3.2. Renseignements relatifs à l'augmentation de capital

3.2.1. Résolutions et autorisations

La première augmentation de capital a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2013.

Son renouvellement a été approuvé en Conseil d'Administration, en date du 7 octobre 2014.

3.2.2. Prix de souscription

La valeur nominale des parts sociales proposées à l'augmentation de capital est de 76 €, montant identique depuis l'origine de la société, après transposition de Francs en euros.

3.2.3. Libération des titres

Les titres sont libérés à date de souscription.

3.2.4. Montant net pour l'émetteur du produit de l'émission

Le montant de l'appel à souscription est de 626 772 €, soit la moitié du capital d'IÉS à la date du conseil d'administration qui a approuvé ce lancement, pour une durée de 12 mois suivant l'ouverture de l'appel à souscription.

Les frais administratifs, légaux, ainsi que les dépenses engagées en termes de communication, de réalisation d'événementiels, et les frais divers engagés font l'objet d'une prise en charge sur un budget analytique disjoint, disposant de ses propres recettes obtenues auprès de partenaires, des coopérateurs, et de toute personne physique ou morale soutenant cette action.

Ainsi, conformément à la volonté réaffirmée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale, la totalité des fonds résultant des prises de parts sociales à l'occasion de cette souscription, est affectée au financement des entreprises, sauf retenues de garantie légales ou votées par l'Assemblée Générale.

3.2.5. Droit préférentiel de souscription

IÉS relevant d'un statut Coopératif (SCIC), il n'y a pas de droit préférentiel de souscription.

3.2.6. Période de souscription

La souscription est ouverte du 15 octobre 2014 à 0 heure, jusqu'au 14 Octobre 2015 à 24 heures.

3.2.7. Etablissement domiciliaire

Le dépôt de l'appel à souscription sera réalisé sur le compte ouvert à l'établissement bancaire suivant : BANQUE POPULAIRE OCCITANE, agence de Ramonville Saint-Agne.

3.2.8. Jouissance des titres nouveaux

Lors de chacune de ses réunions, le Conseil d'Administration examine les demandes d'admission des nouveaux sociétaires et donne ou refuse son agrément.

Lors de chaque Assemblée Générale des coopérateurs, les refus d'agrément intervenus depuis l'assemblée précédente lui sont notifiés avec avis motivé. L'Assemblée Générale peut donner son agrément à des demandes d'admission refusées par le Conseil d'Administration.

L'entrée en jouissance des titres nouveaux aura donc lieu immédiatement après vote d'approbation des souscriptions par le Conseil d'Administration.

3.2.9. Garantie de bonne fin

Les souscriptions seront interrompues dès que le montant des souscriptions aura atteint le montant de 626 772 €, approuvé en Assemblée Générale. Les demandes de souscriptions reçues au-delà de cette limite seront reportées après la date limite de souscription, si les souscripteurs non servis en sont d'accord.

3.2.10. But de l'émission

La collecte est destinée au financement en fonds propres (Capital social, Compte courant d'associés, titres participatifs, billets à ordre, ...) d'entreprises solidaires s'inscrivant dans les objectifs de la charte d'IÉS, et conformément aux statuts de la SCIC.

La totalité des fonds perçus aura cette destination exclusive.

3.3. Renseignements généraux sur les titres

3.3.1. Description sommaire des droits attachés aux titres

Chaque action donne droit dans le partage des excédents, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. La possession d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

3.3.2. Régime de négociabilité des titres et clause d'agrément

Les droits et obligations attachés à la part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe.

3.3.2.1. Prix de remboursement

Les parts sociales sont remboursées à la valeur proposée par le Conseil d'Administration, validée par l'Assemblée Générale. Les parts sociales sont actuellement remboursées à leur valeur nominale de 76€. Elles seront au plus remboursées à leur valeur nominale (statut coopératif).

3.3.2.2. Transmission des parts sociales

La transmission des parts sociales ne peut s'opérer que par virement de compte à compte dans les livres de la Société.

Sauf en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux, les parts sociales ainsi que les droits attachés aux parts sociales, ne sont cessibles qu'après agrément du cessionnaire par le conseil d'administration. L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

3.3.3. Fiscalité

3.3.3.1. Pour les souscriptions

IÉS possède un agrément «entreprise solidaire». Le coopérateur IÉS peut ainsi bénéficier de l'avantage fiscal lié à la souscription d'actions de PME non cotées, en vigueur à la date de l'investissement :

- Impôt sur le revenu : 18% du montant investi dans la limite de 50 000€, à condition de garder les actions pendant 5 ans
- ou Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) : 50% du montant investi dans la limite de 90 000€ à condition de garder les actions 10 ans

Ces conditions sont les conditions légales en vigueur à la date de parution de ce prospectus.

Toutefois, IÉS tiendra compte des éventuelles modifications fiscales qui interviendront en cours de période de souscription.

3.3.3.2. Pour les dividendes

Les Assemblées Générales Annuelles des coopérateurs ont toujours privilégié la mise en réserve des bénéfices, plutôt que de les verser sous forme de dividendes.

QUATRIÈME PARTIE : Évolution et perspectives d'avenir

4.1. Des objectifs à 5 ans

Ce document décrit l'appel à souscription voté en Conseil d'administration en octobre dernier et ouvert pour une durée de 12 mois.

Les objectifs pour 2015 sont les suivants :

- 500 000 € de collecte
- 20 nouvelles entreprises financées
- 200 nouveaux emplois créés ou consolidés
- 10 coopérateurs supplémentaires

Cet appel est limité, car IÉS veut se donner le temps de son développement en termes de ressources humaines et matérielles.

La vision d'IÉS est cependant plus large et cet appel à souscription pourra être renouvelé sur le même format (augmentation de 50% du capital par période de 12 mois), avec les objectifs suivants à cinq ans :

- 5 M€ de capital
- 30 nouvelles entreprises financées par an
- 400 à 500 emplois créés ou consolidés par an
- 10 coopérateurs supplémentaires par an

4.2. Le titre IÉS

Depuis sa création et la fixation du prix du titre à 76€ (500 FF à l'origine), IÉS a toujours (hormis en 2012) repris les titres à leur valeur nominale. C'est un objectif qu'IÉS s'efforce de poursuivre.

4.3. L'évolution : Vision 2018

4.3.1. L'activité

La croissance d'IÉS a toujours été soutenue depuis sa création, et l'équipe d'IÉS est confiante dans le futur pour lancer cet appel à souscription.

Cette confiance est basée sur plusieurs éléments :

- La diversité des projets soutenus par IÉS (services, BTP, restauration, etc.) diminue les risques d'une faiblesse dans un des secteurs
- Les réflexions sur notre modèle économique vont sécuriser notre mode de fonctionnement, en étant plus précis sur nos engagements et ce qu'on peut attendre de chacun d'entre eux
- L'économie sociale et solidaire continue à créer des emplois, même en ces temps de crise
- La nomination d'un ministre en charge de l'économie sociale et solidaire et le projet de loi en cours nous confortent dans le futur de cette économie et le support donné par les pouvoirs publics pour la développer
- Le lancement de cet appel à souscription a nécessité une réflexion profonde sur notre communication. Celle-ci devrait renforcer l'image d'IÉS et donc apporter de nouveaux projets à soutenir.

4.3.2. Perspectives d'avenir

Dans les perspectives à court ou moyen terme, on peut citer :

- L'économie sociale et solidaire « fait de plus en plus école », et commence à être connue et reconnue du grand public ;
- Les nouvelles technologies numériques permettent de démultiplier les sensibilisations auprès du grand public (crowd funding ou financement participatif)

Et pour IÉS plus particulièrement :

- Un essaimage en région Languedoc-Roussillon : l'association de préfiguration a été créée, 3 projets ont été financés par IÉS pour amorcer une dynamique positive. Le lancement

officiel a eu lieu début novembre 2014, et une équipe dynamique est en place pour démarrer cette nouvelle activité. IÉS est en support pour héberger les premiers épargnants accompagnateurs dans le cadre d'une convention d'essaimage, avant qu'un établissement secondaire d'IÉS soit créé et que la structure locale puisse devenir autonome tout en gardant un lien étroit avec le siège social ;

Des demandes similaires en provenance d'autres régions montrent l'intérêt pour ce genre d'organisation en dehors de la région Midi-Pyrénées ;

- La mise en place de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) va permettre de mieux coordonner et fédérer les organisations de cette économie sociale et solidaire. Le Périscope, sur le territoire du SICOVAL (sud-est de Toulouse) dans lequel IÉS est partie prenante, va permettre de mieux travailler avec les partenaires locaux. D'autres PTCE sont en cours de création sur la région, et IÉS est impliquée dans chacun d'eux.
- L'éligibilité d'IÉS à la partie sociale et solidaire du Programme Investissement d'Avenir (PIA, anciennement Grand Emprunt) de la nouvelle Banque Publique d'Investissement (BPI)
- La signature récente par IÉS de la charte qualité du plan entreprendre Midi-Pyrénées est un signe fort de reconnaissance mutuelle.

Tous ces éléments positifs rendent l'équipe d'IÉS très confiante dans le futur de cette économie en général et d'IÉS en particulier.

CINQUIÈME PARTIE : Responsables du Prospectus Simplifié et de l'opération

5.1. Responsabilité du prospectus simplifié et de l'opération

Le responsable de cet appel à souscription est le représentant légal :
Monsieur Bruno FIEUX, Président Directeur Général
73, Chemin Mange-Pommes
31520 RAMONVILLE ST AGNE
Tél : 05 61 75 12 97
Fax : 09 82 62 25 30
E-mail : president@ies.coop
Site internet : www.ies.coop

5.2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

Société SARL AC ARIANE EXPERTISE - 3, rue Brindejont des Moulinais 31500 TOULOUSE,
Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaire aux comptes suppléant :

M. Xavier DENIS FARGE - 3, rue Brindejont des Moulinais 31500 TOULOUSE, Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5.3. Attestation du responsable

« A ma connaissance, les données du présent document de souscription sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société IÉS, ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Bruno FIEUX, Président

ANNEXE A : Liste des entreprises actuellement financées et accompagnées par Iés

AD FINE

Conseil, bureau d'études, dans une perspective de développement durable
SCOP
5 emplois
Millau, Aveyron
Accompagnement depuis 2014

ADHAF

Aide à domicile
SCIC SA
51 emplois
Ramonville Saint Agne, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2008

AGB (La Grande Ourse)

Restaurant
SARL
11 emplois
Mauvezin, Gers
Accompagnement depuis 2013

Aménagement de l'Habitat et des Jardins (AHJ)

Maçonnerie, bâti ancien, enduits à la chaux, couverture, isolation avec produits naturels
SCOP SARL
11 salariés
Monestiés, Tarn
Accompagnement depuis 2012

Anarcharsis

Maison d'édition de livres
SCIC SARL
2 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2012

Aria Energie Développement Environnement

Bureau d'études conception et installation d'unités de méthanisation agricole
SCOP SARL
12 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2012

Les Ateliers Renova

Coopérative fruitière de transformation
SICA
2 emplois
Daumazan sur Arize, Ariège
Accompagnement depuis 2002

Ateliers des Saisons

Vente des produits du Carré Fermier
SARL
1 emploi
Borderes sur l'Echez, Hautes Pyrénées
Accompagnement depuis 2014

Auberge des Légendes

Librairie itinérante spécialisée sur le thème des contes et légendes
SARL
1 emploi
Saint Juéry, Tarn
Accompagnement depuis 2008

Au Cirque

Restaurant adossé à l'association « La Grainerie » dans le domaine du cirque
SCIC
5 emplois
Balma, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

AUTONOMIA 2

Transport et accompagnement de personnes à mobilité réduite
SARL
111 emplois
Saint-Orens, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

LA BATISSE

Coopérative d'artisans pour la construction et la rénovation de maisons individuelles
SCOP
2 emplois
Saint Georges de Luzençon, Aveyron
Accompagnement depuis 2013

BIOCENYS

Conseil d'entreprises, de collectivités, d'organismes de logements sur la biodiversité
SARL
4 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Café Plum

Café-librairie-petite restauration
SARL
3 emplois
Lautrec, Tarn
Accompagnement depuis 2010

Cap Coop

Coopérative d'activité et d'emploi
SCOP SARL
39 emplois
Onet le Château, Aveyron
Accompagnement depuis 2012

Comptoir Emploi 81

Sous-traitance de production industrielle (entreprise d'insertion)
SARL
13 emplois
Graulhet, Tarn
Accompagnement depuis 2008

DIVERTCITY

Entreprise adaptée de propreté et entretien d'espaces verts
SCOP SARL
21 emplois
Villaries, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Dyopta

Traitement, valorisation et diffusion d'informations de référence, études techniques
SCOP SARL
3 emplois
Montpellier, Hérault (démarche d'essaimage menée par IÉS en Languedoc-Roussillon)
Accompagnement depuis 2012

ELPAB (Entreprise Lauragaise de Production Agricole Biologique)

Production maraîchère biologique (entreprise d'insertion)
SCIC SARL
2 emplois
Lagarde, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2011

Energy Harvesting Tech

Conception de dispositifs de récupération de chaleur des eaux usées de douche
SARL
3 emplois
Ramonville, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2012

Equiphoria

Activités équestres à objectif thérapeutique pour personnes en situation de handicap
SCOP SARL
8 emplois
La Canourgue, Lozère (démarche d'essaimage menée par IÉS en Languedoc-Roussillon)
Accompagnement depuis 2012

Ethic & Chic

Commerce de vêtements et chaussures équitables
SARL
4 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2008

Ethiquable

Commerce équitable alimentaire
SCOP SARL
59 emplois
Fleurance, Gers
Accompagnement depuis 2003

Fromages du Salagou

Fabrication et commercialisation de fromages de chèvre au lait cru
SCOP SARL
5 emplois
Lodève, Hérault (démarche d'essaimage menée par IÉS en Languedoc-Roussillon)
Accompagnement depuis 2012

FUTAINE

Fabrication et vente de produits de literie en coton bio.
SCOP
10 emplois
Saint Jean de Verges, Ariège
Accompagnement depuis 2013

Gourmie's

Production de barres alimentaires « raw food »
SARL
2 emplois
Montrabé, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2011

Initiatives Environnement

Entretien du patrimoine environnemental, éducation à l'environnement
SCIC SA
5 emplois
Gourdon, Lot
Accompagnement depuis 2009

Inovunion Tarbes (Le Carré Fermier)

Vente de produits fermiers locaux
SAS
11 emplois
Tarbes et Bernac-Debat, Hautes-Pyrénées
Accompagnement depuis 2012

Interpretis

Interprétariat en langue des signes
SCOP SARL
37 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 1999

Kilya Informatique

Services informatiques aux entreprises, conception de logiciels
SCOP SARL
4 emplois
Ramonville, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2005

Meteolien

Bureau d'études petit éolien
SCOP SARL
4 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2011

Mobilib (Citiz Toulouse)

Auto-partage
SCIC SA
4 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2008

MUNDO LES ATELIERS (ETIC)

Pôle Tarnais de coopération économique sur le territoire de Castres-Mazamet
SAS
5 emplois
Castres, Tarn
Accompagnement depuis 2014

Neïwa

Boutique de vêtements équitables et bio
SARL
1 emploi
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2011

Nouvelle Régie Nord

Régie des quartiers Nord de Toulouse : services aux habitants
SCIC
8 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Odysée d'Engrain

Transformation et commercialisation de céréales pour l'alimentation
SCIC
1 emploi
Castelnau Magnoac, Hautes Pyrénées
Accompagnement depuis 2014

Pays d'Olmes Bâtiment

Bâtiment (entreprise d'insertion)
SARL
28 emplois
Lavelanet, Ariège
Accompagnement depuis 2011

Pyrène Automation

Installation de chariots d'arrosage automatisé sous serres
SCOP SARL
6 emplois
Malegoude, Ariège
Accompagnement depuis 2012

SICA de Promotion de l'Agriculture Paysanne (SICAPAP, Le Recantou)

Magasin de vente directe de produits agricoles
SICA
2 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2011

RENOVA

Transformation et valorisation de la production fruitière et maraîchère locale
SICA
2 emplois
Daumazan, Ariège
Accompagnement depuis 2002

SCOOL

Recherche en sciences humaines et sociales
SCIC
4 emplois
Tournefeuille, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Terrakit

Développement de solutions de chauffage écologiques à base de terre crue
SARL
10 emplois
L'Union, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2013

La Tournée du Coq

Charpente, couverture, zinguerie, maisons à ossature bois
SCOP SARL
15 emplois
Fonsorbes, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2012

Le Trône

Location et maintenance de toilettes sèches
SARL
2 emplois
Sainte Radegonde, Aveyron
Accompagnement depuis 2014

Union des Peintres

Travaux de bâtiment : peinture, décoration, ravalement de façades
SCOP
44 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Vent Debout

Conseil, accompagnement de collectivités : politique enfance, jeunesse, sociale, culturelle
SCOP
5 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014

Vertex

Plateforme de collecte, tri, valorisation et recyclage de textiles (entreprise d'insertion)
SCIC SARL
28 emplois
Lavelanet, Ariège
Accompagnement depuis 2010

Websourd

Services web pour sourds et malentendants
SCIC SA
31 emplois
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2004

YSABELLE ROSE

Galerie de créateurs, vente d'accessoires de mode
SAS
1 emploi
Toulouse, Haute-Garonne
Accompagnement depuis 2014